



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Menace sur l'imprimerie braille en France

Question orale n° 603

Texte de la question

M. Hadrien Clouet alerte Mme la ministre de la culture sur l'asphyxie financière de la dernière imprimerie braille du pays, menacée de cessation de paiement. Le braille, système d'écriture pour les personnes malvoyantes, fête ses 201 ans d'existence. Cette invention française est cruciale pour que les compatriotes aveugles et malvoyants, plus d'un million de personnes (207 000 aveugles et malvoyants profonds, 932 000 malvoyants moyens), mènent leur vie paisiblement : vérifier leur chemin dans les transports, lire des livres, déchiffrer des partitions musicales. Par ailleurs, ce système universel est pratiqué par 6 millions de personnes dans le monde. Il repose sur 6 points dont les combinaisons permettent de réaliser 63 signes distincts correspondants à l'ensemble des lettres de l'alphabet, les accents, les signes mathématiques et scientifiques, les partitions musicales. La transcription de documents en braille dépend néanmoins de professionnels qualifiés, maîtrisant parfaitement le braille pour convertir des documents en tout genre à l'aide de machines-outils spécifiques : la Perkins (machine à écrire), l'embosseuse (imprimante en braille), le terminal braille (clavier connecté à un ordinateur). Ces professionnels sont des agents de l'intérêt général, permettant à des centaines de milliers de personnes déficientes visuelles en France d'être autonomes, de pouvoir lire leurs documents bancaires, leurs documents d'assurance, de mutuelle, d'avis d'imposition, mais aussi l'accès à la presse écrite, aux ouvrages en tout genre, à la musique. Ils permettent aux malvoyants d'exercer leur citoyenneté et leur droit au bonheur commun. Or ce travail de transcription est aujourd'hui saboté par un sous-financement public délibéré. Le sous-effectif des professionnels du braille conduit à ce que seulement 8 % des ouvrages soient transcrits et accessibles. Parallèlement, la non-application de la loi « handicap » de 2005 rend notamment impossible l'accès aux organismes publics et aux services numériques et donc aux démarches administratives et rend l'accès à l'éducation, à l'emploi et à l'inclusion professionnelle et à la culture difficile. Même la pointe avancée et dernière imprimerie braille encore en activité en France, à savoir le Centre de transcription en braille de Toulouse, se retrouve menacée financièrement. Cette fierté locale et nationale comprend 12 salariés et 60 bénévoles. En son sein, la production d'un ouvrage en braille prend environ 3 semaines et coûte entre 700 et 900 euros l'exemplaire. Pour garantir l'égal accès à la lecture aux malvoyants, le CTEB vend pourtant ses livres au même prix que ceux en librairie. Cette décision évidente, de bon sens, d'égalité, a un prix : 300 000 euros nécessaires pour continuer l'activité et répondre à la demande nationale. Sa présidente propose même une solution de financement solidaire : augmenter de quelques centimes le prix des livres en librairie pour financer la production du braille et assurer la survie du CTEB qui, en l'état, est amené à disparaître. Au vu de la situation urgente et du risque de liquidation totale de l'imprimerie braille en France, il lui demande quels fonds d'urgence elle engagera au nom du Gouvernement et comment elle mutualisera les dépenses entre éditeurs au profit du CTEB.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 603

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)